

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT**



**RAPPORT D'EVALUATION
PROJET ETAT DE DROIT DU PNUD (2010-2012)**

Mars 2013

**Danielle Saada,
Magistrate Honoraire
*Consultante internationale***

**Pelex FLEREME
Avocat au Barreau de Port-au-Prince
*Consultant National***

i. Sigles et Acronymes

Abréviations	Définitions
AFIS	Automated Fingerprint Identification System
BAL	Bureau d'assistance légale
BCPR	Bureau pour la prévention des crises et du relèvement
CEP	Conseil électoral permanent
CPAP	Plan d'action du programme pays
CP	Code pénal
CPP	Code de procédure civile
CSA	Comite de suivi et d'accompagnement
DA	Direction administrative
DAP	Direction de l'administration pénitentiaire
DCPJ	Direction Centrale de la Police Judiciaire
DE	Direction des études
DRSRJ	Deputy Special Representative of the secretary general
EMA	Ecole de la magistrature
GOH	Gouvernement haïtien
IGPNH	Inspection générale de la police nationale d'Haïti
ILAC	International Légal Assistance Consortium
IML	Institut Médico-légal
ISF	Cadre Stratégique intégré des Nations unies
ISPAN	Institut de sauvegarde du patrimoine national
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti
MJSP	Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique
ONAVC	Observatoire Nationale de la violence et de la criminalité
OPC	Office de protection du citoyen
OPJ	Officier de Police judiciaire
PACTE justice	Plan d'action et d'appui aux capacités techniques du MJSP
PARDH	Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti
PBF	Peace Building Fund
PNH	Police Nationale d'Haïti
PTF	Partenaire Technique et financier
SIGOB	Systeme de Gestion pour la Gouvernance
SDPJ	Section départementale de la police judiciaire
TADOC	Académie de Police Turque de Lutte contre la drogue
TP	Tribunal de Paix
TPI	Tribunal de Première Instance
UNASUR	Union des Nations Sud-Américaines
UNPOL	United Nations Police

ii. EN QUELQUES LIGNES...

La « Stratégie conjointe de renforcement de l'Etat de droit en Haïti » a été élaborée par le PNUD et la MINUSTAH en 2009 et poursuivie de 2010 à 2012. Dans ce cadre, le PNUD a exécuté le projet « renforcement de l'Etat de Droit ». Cette évaluation porte sur la mise en œuvre de la programmation du PNUD en la matière et a aussi pour vocation de proposer des recommandations en vue d'améliorer l'efficacité des interventions du PNUD en appui aux autorités haïtiennes. Cette évaluation proposera aussi des pistes d'intervention pour une éventuelle nouvelle phase de projet 2013-2016.

Le projet « Renforcement de l'Etat de droit en Haïti » a été défini avant le tremblement de terre et avant la mise en place du nouveau gouvernement. Il s'est réalisé en adoptant des plans d'action adaptés à la nouvelle situation.

Le Projet a évolué entre 2010 et 2012. En 2010, le PNUD a su, en coordination avec la MINUSTAH, gérer l'urgence et faire fonctionner le MJSP et les tribunaux atteints par le séisme. En 2011, le PNUD s'est surtout consacré à la formation des acteurs. En 2012, le PNUD a développé une vision plus stratégique avec un renforcement des capacités et des institutions (par exemple, l'inspection judiciaire au MJSP) en s'orientant davantage vers les cadres intermédiaires (par exemple, PACTE au MJSP) et en mettant en place des moyens de gestion (par exemple, SIGOB).

Les impacts sont différents, et plus ou moins importants, selon les acteurs et les institutions.

Le MJSP a été rendu fonctionnel après le séisme grâce aux infrastructures temporaires et aux plans de relèvement élaborés. Un diagnostic institutionnel participatif a permis le renforcement des capacités et des cadres intermédiaires et l'inspection judiciaire des 18 TPI a permis un début de contrôle des parquets et des greffes.

Grâce aux formations (initiales et continues) de magistrats et d'OPJ organisés avec l'appui du PNUD, l'EMA se dote de moyens propres et pour la première fois la formation initiale en 16 mois est assumé entièrement par le GOH, ce qui favorisera des magistrats compétents et honnêtes au sein des juridictions.

La DCPJ s'approprie les formations qui ont été dispensées dans le cadre d'un projet conjoint PNUD/MINUSTAH avec la mise en place d'un centre de formation continue, et formation de formateurs. L'enquête de police sera mieux faite, les scènes de crimes mieux gérées et les preuves seront de meilleures qualités.

La DAP continue à s'approprier la base de données mais des problèmes persistent comme l'accès internet dans toutes les prisons, la capacité d'accueil insuffisante et la santé des prisonniers toujours précaire.

Les tribunaux prioritaires où les experts techniques du PNUD accompagnent le personnel judiciaire ont montré des progrès en matière de détention préventive, de condamnations

effectives et de bonne gestion grâce aux CSA. Il reste à harmoniser ces pratiques dans le pays car aussi bien la MINUSTAH que PROJUSTICE interviennent dans des tribunaux. Soulignons ici que la sécurisation des pièces à conviction dans tous les tribunaux du pays est un réel progrès pour les greffes.

L'accès à la justice doit encore progresser et un système d'assistance légale nationale devrait être mis en place.

Le CSPJ a des besoins considérables et il faudrait réussir à contourner les blocages politiques, l'Etat de droit étant un problème politique où l'Etat haïtien doit s'engager.

Le PNUD utilise une gestion axée sur les résultats et sur les clients, ce qui en fait un partenaire reconnu par les contreparties nationales qui apprécient l'expertise technique de son équipe qui est toutefois trop peu nombreuse pour un programme aussi ambitieux.

La coordination PNUD/MINUSTAH est une réalité sur le terrain et doit être poursuivie et améliorée au moyen de la colocation, par exemple.

Le PNUD doit rester en charge de la coordination des PTF et l'améliorer avec des réunions systématiques et des réunions thématiques et continuer à favoriser les échanges avec le GOH.

L'Etat de droit reste éminemment politique et sans un soutien politique au plus haut niveau il n'y aura pas d'avancées mais seulement des progrès techniques partiels. Or il ne peut y avoir de développement sans Etat de droit. La justice doit être crédible pour attirer les investisseurs.

Le PNUD doit continuer à travailler dans les trois domaines (Police, Justice, Prison) car il est acquis depuis 1995 qu'ils forment un tout indissociable. Les réformes doivent avancer au même rythme dans ces trois domaines bien que les progrès soient moins visibles dans le domaine de la justice. Il s'agit aussi d'une question de mentalités. Elles doivent changer, ce qui n'est ni facile ni rapide.

Le personnel du Projet Etat de droit du PNUD doit être augmenté pour être plus performant.

Ces propos introductifs introduisent le rapport et la présentation Power Point relatifs à l'évaluation du Projet Etat de droit et les recommandations en vue d'une programmation 2013/2016.

SOMMAIRE

i.	Sigles et acronymes.....	page2
ii.	En quelques lignes.....	Page 3
iii.	Introduction.....	page 7
iv.	Contexte.....	page 7
v.	Méthodologie de l'évaluation.....	page 8
I.	PROGRAMMATION CONJOINTE ET REALISATIONS DU PNUD.....	Page10
1.	Renforcement des capacités opérationnelles des acteurs de la justice et de la sécurité publique.....	page10
1.1.	Formations.....	Page10
1.2.	Bureaux Régionaux.....	page10
1.2.1	Projet de bureau de l'Ouest commun PNUD/MINUSTAH.....	page10
2.	Renforcement de l'accès à la justice et à la sécurité publique.....	page10
3.	Appui à la réforme législative.....	page11
4.	Renforcement des capacités institutionnelles des Services de la justice et de la sécurité publique.....	page11
II.	L'EVALUATION DE L'IMPACT DE LA PROGRAMMATION.....	Page12
1-	Sur le plan Institutionnel.....	page12
1.1	Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique.....	page12
1.2	Direction de l'administration Pénitentiaire.....	page14
1.3	L'école de la Magistrature.....	page15
1.3.1	Les formations initiales.....	page15
1.3.2	Les formations continues.....	page16
1.4	Le conseil supérieur du pouvoir judiciaire.....	page17
1.5	L'OPC.....	page18
2-	Sur le plan des acteurs.....	page19
2.1	Acteurs de la Justice.....	page19
2.1.1	Les Tribunaux.....	page19
2.1.2	Bureaux régionaux du PNUD dans les Juridictions.....	Page20
2.1.2	La Cour de cassation.....	page21
2.2	Acteurs de la Police	page 22
2.2.1	La Police Judiciaire.....	page 22
3-	Sur le plan de l'accès à la Justice.....	page 24

3.1	Projet de tribunal de paix itinérant de la Section Sud de Port -au prince (P/M).....	Page 24
3.2	Relais de Justice	Page 24
3.3	Travail dans les camps.....	Page 24
3.4	Formations sexo-spécifiques.....	Page 25
3.5	Les bureaux d'assistance légale	Page 25
4-	Appui à la reforme législative.....	page 26
4.1	Code de procédure pénale et le code pénal.....	page 26
III.	COORDINATION	page 28
1.	Coordination PNUD/ MINUSTAH.....	page 28
2.	Coordination des PTF et bailleurs voire avec le gouvernement haïtien.....	page 29
IV.	FORCES ET FAIBLESSES DU PNUD/ PROJET ETAT DE DROIT	Page 30
1.	Forces du PNUD.....	Page 30
2.	Faiblesses du PNUD.....	Page 30
V.	TABLEAU DES RESULTATS ET DES RECOMMANDATIONS DE L'EVALUATION DU PROJET ETAT DROIT	Page 31
VI.	RECOMMANDATIONS	page 36
	Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées	Page40
	Annexe 2 Liste des documents consultés	page 43

iii. Introduction

Ce rapport a été élaboré à la suite d'une mission d'un mois, du 28 janvier 2013 au 9 février et du 18 février au 2 mars 2013 **par Danielle SAADA** Magistrate honoraire et **Pelex FLEREME**, Avocat au Barreau de Port au Prince pour évaluer le Projet Renforcement de l'Etat de Droit en Haïti de janvier 2010 à décembre 2012.

Ce projet s'intègre tant dans les plans de relèvement Haïtien (Plan de relèvement du Ministère de la Justice et de la Sécurité, PARDH), que les plans CPAP (PNUD/GOH) et les plans ISF (ONU/GOH).

Les 3 axes du projet sont :

- Le renforcement des capacités opérationnelles des acteurs de la justice et de la sécurité publique ;
- Le renforcement de l'accès à la Justice et à la Sécurité Publique ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles des services de la Justice et de la Sécurité Publique.

Nous allons étudier et évaluer l'impact et la mise en œuvre du projet sur la programmation en matière d'Etat de droit, la coordination et l'intégration avec la MINUSTAH et émettre des recommandations en vue d'un projet 2013-2016.

Au cours de l'année 2012 a été initiée la phase de transition (consolidation) de la MINUSTAH et un Point Focal Global pour l'Etat de droit a été institué à New York afin de renforcer l'appui des Nations Unies dans les pays où l'Etat de droit est un enjeu.

iv. Contexte

La Stratégie conjointe a été conçue avant le tremblement de terre en décembre 2009 (dernière version). Elle s'est poursuivie après le séisme jusqu'à fin 2012 sans formaliser les changements et les nouveaux besoins.

Après le 12 janvier 2010 le PNUD et la MINUSTAH ont du gérer l'urgence et tenir compte des besoins et des demandes des Haïtiens dans le secteur et ont proposé des solutions. L'état des lieux après le tremblement de terre du Ministère de la Justice a été dressé par le PNUD et la MINUSTAH de même que le plan d'urgence du MJSP, le PARDH ainsi que les plans liant les Nations Unies et le GOH (ISF).

- La Stratégie Conjointe a été conçue avant les élections et en mai 2011 ont été installés un nouveau Président et un nouveau gouvernement ;

- En octobre 2011 le Président de la Cour de Cassation est nommé ;
- Les Amendements constitutionnels érigeant le CSPJ au niveau constitutionnel et lui donnant encore plus de pouvoirs (ex nomination de 3 membres du CEP) sont publiés en juin 2012;
- Le CSPJ est installé en juillet 2012 et siège provisoirement dans les locaux de l'EMA ;
Beaucoup d'espoirs étaient permis d'autant que le Président de la République considérait l'Etat de droit comme une de ses 5 priorités. Or, de 2011 à mars 2013, il y a eu une grande instabilité politique, cinq ministres de la justice se sont succédées et il est difficile d'avancer efficacement et sereinement dans un tel contexte.

Les objectifs du Projet Etat de droit sont :

Dans l'ISF

Renforcer la capacité des institutions de l'Etat (police, justice, administration pénitentiaire) au niveau local et national avec une attention soutenue pour les groupes vulnérables

Dans le CPAP :

Il est prévu le renforcement de MJSP, de la police et de la DAP, l'amélioration de la cohésion sociale et la réduction de la violence, l'accès à la justice amélioré, la durée de la détention préventive est diminuée, une confiance plus grande dans le système judiciaire, et la nécessité de plaidoyers et d'informations dans le domaine ;

v. Méthodologie de l'évaluation

Pour la réalisation de l'évaluation, une approche qualitative, basée essentiellement sur des entretiens semi-dirigés a été adoptée. Cette approche a permis aux consultants de centrer le discours des personnes interrogées autour de différents thèmes.

Les consultants ont procédé de la manière séquentielle suivante :

- Echanges introductifs avec le chef du Projet Etat de droit et le personnel du Projet. Ces échanges nous ont permis de nous entendre sur les fondamentaux de la mission.
Plusieurs documents relatifs au Projet Etat de droit nous ont été remis par les responsables du projet. Nous avons procédé à la lecture de ces documents qui nous a aidés à bien préparer les entrevues. Nous avons procédé à une vaste collecte de données couvrant la thématique. Les différentes études réalisées antérieurement, dans le cadre du projet

Etat de droit en Haïti, les rapports annuels et les autres rapports ont été exploités en vue d'enrichir nos analyses.

- Avec le chef du Projet nous avons identifié les différentes parties prenantes, des rendez-vous ont été pris avant d'aller les rencontrer pour des entretiens essentiels pour mieux cerner les impacts du Projet Etat de droit. Ces entretiens ont également permis de discuter des indicateurs de performance et des contraintes qui ont pesé sur l'exécution des projets. Des notes ont été prises pendant les entrevues avec les personnes ressources. Ces notes ont été analysées et les grandes tendances dégagées sur les différents thèmes nous ont permis de répondre aux grandes questions d'évaluation et de faire les recommandations appropriées.
- Après l'analyse des données un rapport intermédiaire a été élaboré. Une séance de restitution avec le bureau du PNUD, le personnel des projets, le gouvernement, les bailleurs de fonds et tous les autres partenaires concernés a été organisée en fin de mission.
- Enfin, le présent rapport final a été élaboré.

I - PROGRAMMATION CONJOINTE ET REALISATIONS DU PNUD

1. Renforcement des capacités opérationnelles des acteurs de la justice et de la sécurité publique

1.1. Formations

Le PNUD a réalisé diverses formations pour les magistrats, les policiers, les agents pénitentiaire et les greffiers soit par le biais de l'EMA (formation initiale et continue de magistrats) ou au niveau de la DCPJ (ex. formation sur l'enquête pénale) et des formation OPJ (Formation Police/Justice) ou de la PNH, par le renforcement des capacités de formation de la DCPJ (formation de 20 formateurs en Turquie) par des formations au niveau des cadres du Ministère de la Justice et a facilité l'accès à la justice par des formations sur le genre et les violences faites aux femmes.

1.2. Bureaux Régionaux

Le PNUD a également appuyé et accompagné les acteurs judiciaires sur leur lieu de travail en soutenant les juridictions de Jacmel, Fort Liberté et Port-de-Paix. Faute de fonds disponibles, le PNUD a dû se désengager au Tribunal de Jacmel en décembre 2012 et de celui de Fort Liberté en décembre 2011. Seule la juridiction de Port-de-Paix est actuellement appuyée par le PNUD.

1.2.1 Projet de bureau de l'Ouest commun PNUD/MINUSTAH

Le PNUD a obtenu un accord du MJ pour installer un bureau conjoint PNUD /MINUSTAH au TPI de Port-au-Prince pour mieux accompagner les acteurs judiciaires comme cela a été fait dans d'autres juridictions (Port-de-Paix, Jacmel, Fort Liberté) en accord avec le Doyen et le Commissaire du Gouvernement.

2. Renforcement de l'accès à la justice et à la sécurité publique

Le PNUD a voulu favoriser l'accès à la justice des personnes affectées par le tremblement de terre. Un projet de justice itinérante a été proposé pour aider les déplacés pour tous les actes indispensables, certains camps ont été évalués pour déterminer une stratégie de prévention de la violence, des formations sexo-spécifiques ont été organisées, telles que sur la violence basée sur le genre, la prise en charge des victimes sur le plan médical, psychologique et juridique, une prise en charge gratuite par les Bureaux d'Aide légale (BAL).

3. Appui à la réforme législative

Le PNUD a appuyé les réformes législatives en cours et principalement la réforme des codes en matière pénale. Deux avant projets de CPP et de CP ont été élaborés avec l'appui du PNUD.

4. Renforcement des capacités institutionnelles des services de la justice et de la sécurité publique

Le PNUD a renforcé les institutions de la Justice et de la Sécurité Publique de manière systématique mais avec un impact différent. Il a appuyé le Ministère de la Justice, l'EMA, le CSPJ, la DAP, La PNH et l'OPC. Le PNUD a également appuyé des tribunaux prioritaires et a fourni des outils utiles à la bonne marche des tribunaux :

- Sécurisation des pièces à conviction (coffres forts) ;
- Chemises d'informations judiciaires standardisées ;
- Standardisation de la production et de la reproduction des actes judiciaires par le MJSP et validation par l'EMA. 3 ateliers doivent encore se tenir à l'EMA en 2013.

II- L’EVALUATION DE L’IMPACT DE LA PROGRAMMATION

1- Sur le plan Institutionnel

1.1 Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique :

Résultats attendus :

Le MJSP dispose de locaux opérationnels et est doté d’infrastructures provisoires et d’équipement, d’un centre de reprographie. Les cadres du MJSP sont formés et des méthodes de gestion et d’outils de suivi modernes sont mises en place.

Résultats atteints :

Dotation d’infrastructures provisoires

- 500m2 d’infrastructures semi-provisoires,
- 60 postes de travail entièrement équipés soit :
- 7 Préfabriqués de 12m2, 1 Rubb hall de 260m2,
- Equipement de la salle de conférence,
- 3 préfabriqués CORIMEC de 75m2 pour les bureaux du personnel Administratif et le SATE ;
- 3 préfabriqués livrés au Ministère de la Justice seront installés par la MINUSTAH en mai-juin 2013 ;
- En tout 650m2 d’espace et 70 postes de travail entièrement équipés.

Autres

- Conception et dotation de chemises d’informations judiciaires pour les tribunaux et principe du double original 82000 chemises livrées au MJSP le 14 janvier 2011 et sont distribués plus ou moins dans les tribunaux.
- Harmonisation des actes de justice ;
- Renforcement de l’Inspection du MJSP avec tournée dans les 18 TPI ;
- Diagnostic institutionnel du ministère ;
- Renforcement des capacités dans le cadre du PACTE Justice¹ ;
- 2 modules SIGOB, un pour la correspondance, l’autre pour l’agenda du Ministre sont en cours d’installation ;
- Création d’un centre de reprographie

¹ Avec l’appui du PNUD les chefs de service et les membres du cabinet du Ministre de la Justice ont évalué les capacités du MJSP et identifié les forces et les défis de l’institution en termes d’arrangements institutionnels, de leadership, de connaissances et de responsabilités. Cet exercice s’est terminé par l’adoption d’un plan de renforcement des capacités, baptisé « plan d’action et d’appui aux capacités techniques, PACTE Justice ». Ce pacte a été finalisé par le ministre de la justice et de la sécurité publique en septembre 2012 et les formations ont été mises en place.

Les préfabriqués ont permis au Ministère de la Justice de travailler dans les mois qui ont suivi le séisme. L'Unité centralisée de reproduction de documents au MJSP est installée et est fonctionnelle.

L'uniformisation des chemises pour les dossiers des magistrats permet de reconnaître les dossiers à la couleur et d'avoir sur la 1ere page de la chemise les actes de procédure. Il est alors plus facile pour le greffe et les magistrats de les classer et de suivre l'évolution des dossiers rapidement.

La protection des éléments de preuve liés à une cause criminelle (coffres-forts et différents registres pour les greffes des tribunaux) permet de mieux gérer les greffes et sécurise les pièces à conviction.

Formation des cadres du MJSP pour renforcer la capacité d'une vingtaine de hauts cadres du Ministère (2 jours en fin de semaine sur 7 sessions sur la gestion des projets.)

Processus d'évaluation des capacités du MJSP, diagnostic participatif (25 membres en un atelier) ce qui a permis la réalisation de Termes de référence et de fiches de postes pour les différents services du MJSP, un plan de renforcement des capacités et plan de travail budgété. Cela permettra une réorganisation du MJSP et de prévoir la rédaction d'une loi sur le MJSP plus que nécessaire avec le transfert de certaines compétences au CSPJ PACTE Justice en septembre 2012, installation de 2 modules de gestion du SIGOB sur la correspondance et l'agenda du ministre.

Après le tremblement de terre et jusqu'en juin 2012 le PNUD a répondu favorablement à une demande de prise en charge d'internet pour le ministère. Sur la politique pénale un atelier est prévu en mars 2013 avec le PNUD, les cadres du MJSP, les parquetiers et les partenaires du projet.

Soutien au MJSP en matière d'inspection judiciaire et du contrôle des greffes. Le PNUD a accompagné les membres de ces 2 services pour un programme annuel d'inspection des 18 TPI, de 15 TP de centre ville, et de 18 prisons civiles.

Le PNUD a appuyé également deux autres services : le service d'administration Judiciaire (SAJU) et le SATE. Des rapports ont été rédigés pour chaque inspection et un rapport global a été rédigé par le PNUD, partagé avec Le Ministre et le DG. Les données recueillies permettront de commencer à établir une politique criminelle pour l'année à venir.

Contraintes

Depuis 2010 le Ministre de la Justice a changé 5 fois, ce qui augmente la difficulté.

Stratégie de mitigation

Le PNUD a trouvé plus efficace de travailler avec les cadres du Ministère de la Justice pour renforcer la capacité des acteurs qui demeurent au Ministère même si le Ministre change. C'est une bonne pratique qui doit permettre l'appropriation du changement des méthodes de travail.

Impact

Les structures temporaires et permanentes tant au niveau du Ministère que des différents tribunaux permettent de travailler dans des conditions décentes. Le ministère va devenir plus fonctionnel grâce aux formations de cadres intermédiaires, aux outils de gestion mis en place (SIGOB) et à une meilleure synergie au sein du Ministère. Le renforcement des capacités dans le cadre du PACTE est une réalité à laquelle les participants croient. La première tournée d'inspection dans le pays et les rapports permettront d'envisager à court terme une politique pénale. L'élaboration et la distribution des chemises standards et bientôt des actes de justice permettront une harmonisation au sein des tribunaux. Il reste au Ministère à développer une stratégie sur l'Etat de droit et une feuille de route.

Les résultats atteints dépassent les résultats attendus compte tenu de la faiblesse chronique du Ministère de la Justice et du manque de compétitivité et de motivation des agents.

1.2 Direction de l'administration Pénitentiaire

Résultats attendus

La Stratégie 2010-2012 s'articule autour de deux défis : Pérenniser les activités liées à l'informatisation de la DAP (base de données pénitentiaire, système AFIS et plan de contingence) et Présenter une approche globale de développement de projets. Ces deux défis ont pris la forme de 4 axes de développement carcéral qui est de renforcer la capacité de la DAP, de renforcer les capacités humaines et matérielles de la DAP, de poursuivre les travaux de modernisation de la Prison de St Marc.

Résultats atteints

- Formation des greffiers, directeurs de prison, membre de la section informatique ;
- Mise en place d'un centre Multimédia à la DAP. Le centre se subdivise en 4 secteurs abritant respectivement les serveurs, le bureau des formateurs, le laboratoire AFIS et une salle de formation.

- Formation des gestionnaires de centre Pénitencier en administration carcérale ;
- Etablissement d'un plan de contingence et de sécurisation de la base de données de la DAP ;
- Renforcement des capacités de traitement de base de données de la DAP
- Dotation de la base de données d'un outil de gestion d'informations biométriques et de suivi médical de type AFIS ;
- Rénovation et extension de la Prison de Saint Marc ;

Contraintes internes :

- Réduction Budgétaire du projet au dernier trimestre de l'année 2011.

Contraintes externes :

- Incapacité de la DAP de fournir l'internet dans les prisons. Ce problème est lié directement au budget de la DAP qui ne peut pas vraiment répondre.
- Lenteur au niveau de la DAP pour identifier un espace aménagé sur le site de Delmas 75 pour héberger les serveurs.

Impact

- La DAP est en train de s'approprier la base de données mais trop lentement.

1.3 L'Ecole de la Magistrature

Résultats attendus :

- L'EMA se dote d'un cursus de formation initiale et finalise la mise en œuvre de la formation continue Parquet.

1.3.1 Formations Initiales

Les Nations Unies ont toujours appuyé l'EMA depuis sa création de fait en 1995 puis après sa réouverture en mars 2009 qui a été faite en présence des membres du Conseil de Sécurité de l'ONU, par la mise en place de différentes formations.

Grace au soutien de la MINUSTAH, à la suite d'une lettre du SRSG, les Nations unies ont financé par le biais du PNUD la formation initiale de 20 étudiants magistrats à Bordeaux puis en Haïti en 2010/2011 pour 100.000 US dollars alors que la France s'était engagée pour environ 500.000 euros.

Les Nations Unies ont collaboré pour la mise en place du concours de recrutement, pour garantir sa transparence, pour l'aide apportée à la correction des copies. Le PNUD et la MINUSTAH ont contribué à l'élaboration

du cursus de formation initiale ainsi qu'à la mise en place des stages en juridictions et de la formation en Haïti.

Un staff de la MINUSTAH section Justice est quasi en permanence à l'école pour aider le Directeur Général et le Directeur des Etudes qui vient d'être nommé. Un nouveau concours (le cinquième) a été lancé et a eu lieu sur le modèle des autres, avec le concours matériel de la MINUSTAH, financé entièrement par le GOH. 40 Elèves Magistrats suivent cette formation initiale depuis novembre 2012 et pour 16 mois, avec des formateurs haïtiens.

Objectif atteint

La cinquième formation initiale a été organisée et payée par le GOH, c'est la première fois que les Haïtiens payent cette formation entièrement. C'est un grand succès car le transfert aux haïtiens est quasi effectué même si la qualité du cursus n'a pas encore été contrôlée.

1.3.2 Les formations continues

La formation Parquet a été proposée, agencée et financée par le PNUD en accord avec le DG en 2010 et menée à bien avec des formateurs haïtiens dont certains étaient de la MINUSTAH. 90 parquetiers ont été formés en 2011/2012. Les autres formations continues (OPJ, violences sexuelles, infractions sexospécifiques enquêtes, scène de crime, harmonisation des actes) ont été à l'initiative du PNUD, et réalisées avec la contribution de MINUSTAH Justice et UNPOL mais aussi avec d'autres Agences des Nations Unies et des intervenants internationaux et haïtiens dans tout le pays. La MINUSTAH a participé aux cotés du PNUD à ces formations mais aurait souhaité encore plus d'implications dès l'élaboration du projet et ne souhaiterait pas être simplement exécutante.

L'EMA n'était pas impliquée initialement dans ces formations. Ce qui a été revu. Les différents fascicules de formation ont été remis à l'EMA qui va pouvoir les intégrer dans ses formations initiales et continues. Maintenant la formation sur l'harmonisation des actes se fait à l'EMA et de concert avec le Ministère de la Justice et le PNUD et ce pour améliorer le fonctionnement des juridictions.

Toutes les formations envisagées devraient toujours être faites avec l'accord de l'EMA et sous l'égide de cette institution.

Contraintes

L'EMA n'étant pas encore fonctionnelle, la directrice des Etudes vient juste d'être nommée, le Directeur Général a changé fin 2011, le PNUD a préféré organiser ces formations et les faire valider par l'EMA ensuite (stratégie de mitigation).

Evaluation de l'appui du PNUD à l'EMA

Il est difficile de mesurer l'impact de ces formations continues étant donné d'une part la situation politique mouvante, le turn-over des magistrats du parquet, des juges de paix voire des magistrats du siège avant l'installation du CSPJ et d'autre part l'absence de données et de statistiques sur le terrain. Cependant, les formations police/justice permettent aux OPJ de mieux se connaître entre eux et d'avoir la même formation, donc d'éviter les erreurs de comportements et de rôles.

Il faudrait poursuivre cet appui à l'EMA tant sur le fond du cursus, que sur l'administration de cette école pour la rendre vraiment opérationnelle et l'aider à mettre en place le Conseil d'Administration et le Conseil pédagogique très rapidement et les aider à les faire fonctionner. Il faudrait aussi que l'EMA puisse rédiger un règlement intérieur sur les modalités du concours de recrutement (ex double correction des copies, publicité des oraux).

Le DG et le DE sont très satisfaits du concours de la MINUSTAH et du PNUD et souhaitent que cette collaboration puisse continuer.

Impact

L'EMA pour la première fois a organisé le concours de recrutement et la formation initiale en 16 mois, ce qui favorisera des magistrats compétents et honnêtes au sein des juridictions.

1.4 Le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire

Résultats attendus :

Appui au transfert de compétence entre le CSPJ et le MJSP. Le CSPJ est opérationnel et se dote d'un plan de développement sur 3 ans.

Résultats atteints :

Le Président de la Cour de Cassation été nommé en octobre 2011 et le CSPJ a été installé provisoirement en juillet 2012 dans les locaux de l'EMA, dans un bâtiment rénové par le GOH et dans un autre bâtiment construit par le GOH. Cette installation a été une bataille politique. Le fonctionnement de cette institution demeure politique. Un projet de règlement intérieur est en cours et le PNUD aide à son élaboration. Le CSPJ est à construire et il n'en est qu'à ses premiers pas. L'objectif n'a pu être atteint.

Contraintes :

La Direction administrative doit encore être mise en place, seule la directrice administrative a été nommée et commence à s'organiser. Le Directeur exécutif

vient tout juste d'être nommé ainsi qu'un inspecteur judiciaire. Un appui en personnel est indispensable pour que cette institution puisse fonctionner. Les membres du CSPJ se sont mis au travail mais manquent d'expérience, d'expertise et d'organisation. De plus, ils devraient se consacrer uniquement à cette institution. Les dossiers des magistrats du siège ont été en partie, transférés par le MJ et complétés ou fournis par les magistrats du siège au CSPJ. Le budget du CSPJ prévu dans le budget de l'Etat a été transféré au CSPJ et n'a pas été augmenté, le Parlement ayant refusé de l'augmenter. Le premier objectif du CSPJ est la certification des magistrats. Un processus de certification va être mis en place et le PNUD devrait collaborer à cette certification.

Le PNUD a équipé de matériels la direction administrative.

Le CSPJ a besoin d'experts sur le fond pour examiner et comprendre leur rôle ainsi que pour aider à planifier les activités qui sont multiples (certification, discipline, inspection etc...).

Sans volonté politique du gouvernement Haïtien de vouloir faire fonctionner cette institution, il n'y aura pas de progrès visibles dans le domaine de la justice. Le CSPJ est à la base de l'indépendance de la Magistrature. Sans certification, sans discipline, sans contrôle des magistrats, la justice ne peut avancer.

Faiblesses

Le Président de la Cour de Cassation nommé par le président de la République ne semble pas avoir la personnalité et le charisme requis pour de telles responsabilités. Il ne s'exprime presque jamais dans les réunions du CSPJ, peut être en raison de son âge, et n'a pas l'air de se sentir en confiance avec les membres.

Stratégie de mitigation :

Il est donc nécessaire d'avoir un soutien politique tant de la MINUSTAH que du PNUD et des bailleurs de fond. La communauté internationale devrait parler d'une seule voix. Les appuis seulement techniques seront peu de choses sans la volonté des Haïtiens de mettre en place ce pouvoir et de le faire fonctionner.

Impact

L'institution vient d'être créée et il est donc trop tôt pour qu'il y ait des impacts. Le CSPJ devient constitutionnellement un des 3 pouvoirs de l'Etat. La communauté internationale et en particulier le PNUD et la MINUSTAH doivent l'aider soit par le prêt de personnel soit par l'envoi d'experts selon les demandes et les besoins du CSPJ et en tous cas pour la certification.

1.5 L'Office de la protection du citoyen

Résultats attendus :

Appui à l'OPC. Mise en place de 5 bureaux régionaux

Résultats atteints :

Après le séisme du 12 janvier 2010, le renforcement de la Direction Juridique par le PNUD a permis de renforcer les capacités de l'OPC dans le traitement des dossiers relatifs aux plaintes. Le projet état de droit du PNUD a appuyé la mise en œuvre du plan de déconcentration partielle de l'OPC par la mise en place de 5 agents spécialisés en province. La mise en place de ces agents augmente l'accessibilité aux services de protection et de promotion des droits du citoyen.

Contraintes :

L'OPC a eu du mal à remplir les rapports narratifs, les indicateurs du PNUD ne correspondant pas aux indicateurs de l'OPC. De plus le PNUD ne peut envoyer systématiquement le responsable du projet aux comités de suivis et cela crée parfois du retard.

Impact :

Aujourd'hui 18 agents décentralisés sont payés sur le budget de l'OPC. Cela a été possible grâce à la loi de 2012 sur l'OPC et à l'appui conjoint du PNUD et de la section Droit de l'Homme de La MINUSTAH. La responsable de l'OPC pense que l'impact du partenariat avec le PNUD est considérable parce que le PNUD a permis à l'OPC d'avancer très vite après le tremblement de terre. Pour le moment, l'OPC est à la consolidation des acquis qui sont des valeurs sûres.

2- Sur le plan des acteurs

2.1 Acteurs de la Justice

2.1.1 Les tribunaux

Résultats attendus :

Les conditions propices pour pérenniser une bonne administration de la Justice et de la sécurité publique sont mises en place et répondent au dysfonctionnement du système ; appui aux juridictions d'intervention de Jacmel, Port-de-paix et Fort Liberté ; les CSA sont fonctionnels dans les zones d'intervention.

Résultats atteints :

- sécurisation des pièces à conviction dans tous les TPI du pays en donnant aux juridictions des coffres-forts ;
- Uniformisation des registres du greffe, des chemises de dossiers et des actes de procédure en matière pénale ;
- CSA mis en place et fonctionnels dans les juridictions d'intervention ;
- formation de base de 600 greffiers ;

2.1.2 Bureaux régionaux du PNUD dans les juridictions

Le PNUD est intervenu dans la Juridiction de Port-de-Paix et avant à Jacmel et Fort Liberté. Seule la juridiction de Port-de-Paix est actuellement soutenue par le PNUD.

L'objectif de ces interventions était d'apporter un appui aux juridictions dans la lutte contre la détention préventive prolongée et l'instauration d'une bonne administration de la Justice. Au début de l'année 2012, les grèves à répétitions au niveau des greffiers et des magistrats ont ralenti l'exécution de certaines activités qui auraient dû avoir lieu.

Le PNUD a aussi donné son appui au magistrats des juridictions de paix, cet appui a permis de collecter des informations sur l'activité judiciaire de la Juridiction et donc d'assurer une visibilité de son fonctionnement.

Des comités de suivi et d'accompagnement ont été organisés dans les TPI concernés et ont permis aux autorités de régler des problèmes concernant l'Etat de droit. Le PNUD a octroyé tous les 6 mois un montant de 240 000 HTG pour les frais de fonctionnement de ces CSA. Ce montant a permis d'acheter des fournitures de bureau, du carburant pour le groupe électrogène qui alimente le tribunal, d'organiser des formations à chaque approche des assises avec assistance de Jury et de permettre le déplacement des huissiers pour la signification des actes judiciaires.

A Port-de-Paix un préfabriqué de 6 portes a été octroyé et installé en août 2012 pour permettre aux magistrats de la Juridiction de Port-de-Paix d'avoir plus d'espace de travail. 50 bancs, 10 bureaux et tables, 50 fauteuils et chaises, 2 ordinateurs ont été octroyés au tribunal de Port-de-Paix et à certaines juridictions de paix de la zone en décembre 2012. Sans cet appui du PNUD certains problèmes au niveau du tribunal et des juridictions de paix ne seraient pas résolus.

A Jacmel, le TPI a été réhabilité suite au tremblement de terre. L'ISPAN a supervisé les travaux qui ont commencé le 8 septembre 2011 (salle d'audience au 1^{er} étage et bureaux au rez-de-chaussée) et devraient s'achever sous peu.

Contraintes internes

- Absence de décaissement de fonds au début de l'année 2012

Contraintes externes

- Grèves à répétition des greffiers et des magistrats au cours des mois de janvier, avril, mai et juin 2012 ;
- Turn-over des magistrats et des parquetiers ;
- Plusieurs partenaires comme MINUSTAH et PROJUSTICE, travaillent dans les régions, il faut qu'il y ait un partage périodique d'informations entre les partenaires, le MJ et le CSPJ pour arriver à travailler avec les mêmes outils ;

Appréciation du travail du PNUD

- La Juridiction de Port-de-Paix fonctionne correctement, le greffe est bien tenu, la détention préventive prolongée a diminué en novembre et décembre 1012 grâce à la tenue d'Assises. Le TPI dans son ensemble est satisfait de l'intervention du PNUD et des formations dispensées. Cela est un acquis pour le PNUD, il est important de continuer à appuyer ce TPI. La prison reste problématique.
- Concernant la prison il y a 299 condamnés et 219 individus en détention préventive. La prison est surchargée et il y a des problèmes d'espace et donc de santé. La DAP devrait très rapidement transférer les 299 condamnés à la prison de Croix-des-Bouquets.

Impact

- Les tribunaux que le PNUD a soutenus ont fait des progrès. Cf. Port-de-Paix mais il reste à harmoniser tous les appuis de la communauté internationale avec le MJ et le CSPJ ;
- les formations initiales et continues à l'EMA permettent d'avoir des magistrats plus compétents mais l'impact est difficile à cerner vu le turn-over des magistrats (parquetiers et juges de paix) ;
- On voit peu de résultats encourageants dans ce domaine mais cet accompagnement des magistrats haïtiens doit néanmoins continuer pour qu'un changement puisse avoir lieu au niveau du comportement et de l'éthique des magistrats du siège et du parquet.

2.1.3 La Cour de cassation

Après la nomination du Président de la Cour de Cassation en octobre 2011, 4 autres juges ont été nommés par la présidence le 17 février 2012. La nomination de ces juges a une importance déterminante dans le sens du respect des droits fondamentaux et de la consolidation de l'Etat de droit. Au

niveau de la Cour de Cassation, le PNUD, a eu des discussions avec la Cour pour réorganiser celle-ci parce qu'il n'y a que deux chambres qui fonctionnent sans aucune spécialisation des magistrats. La cour devrait avoir 12 juges il en manque un pour être au complet.

Lors de notre rencontre avec le greffier en chef de la Cour de Cassation, l'accent a été mis sur les séances de formation qui ont été dispensées aux greffiers. Pour lui, ce sont le plus souvent des magistrats qui ne sont pas spécialistes du greffe qui dispensent ces cours (la formation donnée par le PNUD ne lui semble pas trop adaptée tandis que la formation donnée par la France répondrait beaucoup plus aux besoins des greffiers – formation plus longue et faite par des greffiers professionnels). Il pense que c'est important de continuer avec les séances de formation pour les greffiers tout en précisant que des séances de formation continue doivent être données aux greffiers en poste et des séances de formation initiale aux nouveaux greffiers. Pour lui, une séance de formation en informatique serait très importante également. Il se plaint de ce que le greffe soit le domaine le plus méprisé du système judiciaire alors que c'est le greffier qui garde la trace des débats lors des audiences, authentifie les décisions de justice. En gros le greffier est un acteur essentiel au bon fonctionnement du service public de justice.

Résultats

Le PNUD a appuyé la cour pour l'élaboration d'un plan d'action stratégique qui reste encore à établir.

Contraintes

- Contraintes d'Agenda pour une retraite
- Le Retrait de l'OIF en 2012 a suspendu le processus de reconstitution des dossiers de la Cour de cassation (Manque de moyens)

2.2 Acteurs de la Police

2.2.1 La police Judiciaire

Résultats attendus :

Pour pérenniser une bonne administration de la justice et de la sécurité publique, l'un des outputs du PNUD et de la MINUSTAH (UNPOL) est de renforcer les capacités de la police judiciaire. Plus de 30 sessions de formation conjointes police/justice ont été tenues. A présent, la DCPJ se dote et met en œuvre un cursus de formation continue Ainsi, plusieurs activités ont été réalisées et de ces activités découlent les résultats suivants :

Résultats atteints

- 18 ateliers de formation ont été organisés pour plus de 300 bénéficiaires (Commissaires du Gouvernement, Juges d’instruction, juges de paix et OPJ) ;
- Des trousseaux d’enquêtes contenant les outils et matériels de bases nécessaires ont été remis aux policiers en mai 2012.
- 260 enquêteurs de la DCPJ ont suivi une Formation en matière de gestion des scènes de crimes. Ces formations ont été dispensées par une équipe intégrée de formateurs composée des UNPOL, de MINUSTAH Justice, du PNUD et de la PNH. Des séances de formation spécialisées ont été aussi dispensées aux Unités de la DCPJ. Ces formations ont permis aux enquêteurs de mieux préparer les dossiers criminels, de mieux comprendre la procédure pénale et de savoir comment collecter les données biologiques.
- Aménagement d’une salle de formation équipée pour faciliter les séances pratiques de simulation.
- Appui à la mise en place d’un centre permanent de formation continue
- Appui à la formation de 20 formateurs en andragogie et en police Judiciaire niveau 2. Cette formation est en cours maintenant à l’académie de Police Turque de lutte contre la drogue et le crime organisé (TADOC) ;
- Les résultats atteints sont conformes aux objectifs ;

Le Directeur Central de la police Judiciaire a par ailleurs félicité a plusieurs reprises le PNUD-MINUSTAH pour ses différents appuis qui selon lui donne un plus aux enquêteurs, surtout en matière de technique spéciale d’investigation. Il pense que la collaboration PNUD-MINUSTAH doit continuer. Dans l’intervalle il a demandé aux évaluateurs si le PNUD et la MINUSTAH ne pourraient pas l’aider à trouver un système de vidéo conférence.

Le chef de cabinet du DGPNH est également très satisfait de la collaboration avec le PNUD et souhaite que cette collaboration puisse continuer dans les prochaines années.

Impact

L’enquête de police est mieux faite, la scène de crime est mieux gérée, les preuves sont de meilleure qualité et il y a une appropriation de la formation par la DCPJ qui met en place son centre de formation continue. Il faudrait néanmoins une meilleure coordination avec les différents partenaires et, en particulier avec les coopérations bilatérales.

3- Sur le plan de l'accès à la Justice

Résultats attendus

Rapprocher la justice du justiciable, sécuriser les camps, renforcer les capacités de prévention et de gestion des conflits, diminuer la violence dans les camps, l'accès au droit et à la justice est renforcé pour les personnes déplacées et particulièrement pour les femmes.

Résultats atteints

3.1 Projet de tribunal de paix itinérant de la section Sud de Port-au-Prince (P/M)

Le Tribunal de Paix de la section Sud ne disposait plus de locaux car ils ont été détruits pendant le séisme du 12 janvier. Il a été proposé aux juge de paix de ce tribunal de se rendre dans les camps de déplacés de leur juridiction où vivaient 13,652 familles de déplacés afin de rapprocher les services de la justice et de l'Etat Civil des citoyens les plus affectés par le séisme (ex nomination de tuteur, disparition, protection des personnes vulnérables et prise en charge des victimes, établir des actes de décès ou des jugements déclaratifs, des CNI etc.).

Après beaucoup d'hésitation le MJSP a proposé une autre forme d'itinérance dans les zones rurales les plus reculées : les relais de justice.

3.2 Relais de Justice

Un juge de paix accompagné de son greffier devait se rendre 2 jours par semaine dans 2 localités différentes et dans un local mis à la disposition du Ministère. 15 relais de justice ont été appuyés par le Projet.

L'ambition du MJSP était grande et difficile à tenir. Elle consistait à créer 562 relais de Justice (plus que de juges de paix existants) dans un contexte électoral. Ce projet devait permettre d'accompagner le juge itinérant d'un greffier, d'un avocat, d'un officier d'état civil et d'un officier d'identification nationale pour rendre plus de services à la population des camps et remettre au travail les juges de paix de la section Sud. A cette même période un essai de parquet itinérant a été réalisé qui a donné des résultats en matière de respect des délais et de détention préventive.

3.2 Travail dans les camps

Des visites d'évaluation dans 3 camps ont été réalisées pour analyser le projet de la prévention de la violence et encadrer les femmes victimes de violences avec des séances de formation et de sensibilisation.

3.3 Formations sexo-spécifiques

- Formation sur la violence basée sur le genre cours d'initiation et cours de spécialisation : 435 participants répartis sur 22 sessions PNUD/MINUSTAH Justice / UNPOL);
- formation sur la prise en charge médicale, psychologique, et juridique des victimes de violences et prise en charge gratuite par les BALs des victimes de violences sexo-spécifiques.

3.4 Les bureaux d'assistance légale

Depuis 2010 et même auparavant, le PNUD a participé à toutes les réunions de coordination des BALs financés au début par ILAC et la MINUSTAH et ensuite par la MINUSTAH et UNASUR et ce jusqu'en février 2012 dans le but de faire fonctionner un programme national d'assistance légale. Faute de fonds des PTF et du gouvernement, qui s'était engagé à financer 20% du budget des BALS à partir de 2009, le projet s'est arrêté alors que les BALS avaient été mis en place dans 17 TPI avec des locaux, du matériel et du personnel. Or un système d'Assistance Légale est fondamental dans un Etat de droit. Le PNUD, la MINUSTAH et les PTF trouvent essentiels de trouver une solution avec le MJSP et le CSPJ pour la mise en place d'un système national d'assistance légale transparent, efficace et pérenne.

Contraintes

L'itinérance n'a pas fonctionné

L'ambition du Ministère de la Justice était trop grande, créer 562 relais de Justice (plus que de juges de paix existants) et irréalisable en période d'élection. A cette même période un essai de parquet itinérant a été réalisé qui a donné des résultats en matière de respect des délais et de détention préventive.

Difficultés de travailler dans le domaine étant donné l'absence de volonté politique de permettre à tous d'accéder à la justice et de l'absence d'engagement du GOH malgré ses promesses concernant un système national d'aide légale.

Les interventions du PNUD n'ont pas toujours été comprises par le MJ en pleine période électorale. Les formations sur les violences sexo-spécifiques restent un acquis, les modules de formation vont être intégrés dans les modules de formation initiale et continue de l'EMA.

4- Appui à la réforme législative

Les résultats attendus

Un projet de Code de Procédure pénale et de Code pénal est soumis au Parlement.

4.1 Le code de procédure pénale et le code pénal

Le PNUD par l'organisation et le financement d'ateliers et de deux experts nationaux pendant quelques mois et la MINUSTAH Justice par la présence de 2 staffs tout au long de l'élaboration des nouvelles lois : CPP et CP et par le financement de 2 experts nationaux (par le biais d'ILAC).

Le PNUD a présenté avec Maître Magloire et Maître Moïse alors Président a.i de la Cour de Cassation une première version du CPP au cours de la conférence tenue à Barbade du 1^{er} au 3 novembre 2010 à la Cour caribéenne de Justice.

Des consultations dans 17 juridictions se sont tenues (sauf à Port-au-Prince) avec l'aide logistique et l'expertise de la MINUSTAH Justice. Les 2 projets de lois ont été déposés par Maître Magloire au Ministre de la justice qui les a transmis au Conseil de gouvernement. Des séminaires et des consultations ont été prévus par Maître Magloire dans les jours à venir.

Contraintes

Ces lois poseront des problèmes car elles ont une nouvelle approche de la Procédure Pénale et du Code Pénal voulue par Maître Magloire mais qui ne sera peut être pas appréciée par les acteurs judiciaires. Ces lois néanmoins présentent des progrès incontestables pour la société haïtienne qui pourra avoir, si elles sont votées et appliquées (après un temps de « vacatio legis » et des formations) des dispositions de procédure et de droit pénal adaptées au monde d'aujourd'hui. Il est important d'avoir un dialogue et des ateliers tant avec les acteurs judiciaire qu'avec la Société civile et le Parlement.

Stratégie de mitigation

Ces codes ont été rédigés par un petit groupe d'experts. Certaines consultations des acteurs judiciaires ont eu lieu en province mais pas encore à Port-au-Prince. Il est important de mettre en place des espaces de dialogues et des ateliers sur les principes de ces codes tant avec la société civile que le Parlement et peut être faire voter certaines parties du CPP ou du CP comme par exemple les peines substitutives à la prison, ce qui permettrait de résoudre ou du moins de diminuer fortement le taux de détention préventive. Le groupe de travail est actuellement à l'arrêt faute de fonds.

Ces 2 codes seront accompagnés d'une loi sur le Parquet et d'une loi sur l'assistance légale pour lesquelles Maître Magloire travaille déjà avec son équipe. Il a toutefois besoin de financement et d'experts du PNUD et de la MINUSTAH justice.

III-COORDINATION

1. Coordination PNUD/ MINUSTAH

La Stratégie conjointe a été discutée et rédigée par le PNUD et la MINUSTAH et la dernière version date de décembre 2009. Après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, il fallait gérer l'urgence. Les plans d'urgence du Ministère de la Justice, le PARDH, puis l'ISF ont été faits avec les autorités haïtiennes et la participation du PNUD et de la MINUSTAH. Les plans d'activité du PNUD et de la MINUSTAH Justice ont suivi le plan d'urgence du MJ. Les actions ont été coordonnées en 2010 : infrastructures temporaires, parquet itinérant et relais de justice, assises sous les tentes en juin 2010 à Port-au-Prince, etc.

Une retraite de 2 jours MINUSTAH Section Justice/PNUD s'est tenue en novembre 2010 sur la stratégie avec les membres des 2 équipes et la stratégie a été discutée et comprise. Les chefs de la MINUSTAH et du PNUD présents ont salué cette initiative d'une retraite conjointe. Le Ministère de la Justice était invité et des membres ont assisté à toute la retraite. Maître Magloire et son équipe ont fait le point sur les nouveaux codes et l'avancement des travaux.

2011 a été marqué par l'élection d'un nouveau Président de la République, la mise en place d'un nouveau gouvernement et nouveau Ministre de la Justice.

Il y a eu également des changements à la tête de la section Justice en 2011 et à la tête du projet Etat de Droit au PNUD en 2012.

Il semble que le PNUD a toujours suivi la stratégie de 2010 alors que la MINUSTAH Justice s'en soit quelque peu éloignée. Les activités du PNUD et de la MINUSTAH sont restées coordonnées vis-à-vis des institutions haïtiennes qui sont, dans l'ensemble, satisfaites des interventions du PNUD et de la MINUSTAH en matière d'Etat de droit. La stratégie aurait dû être revue en 2011 pour faciliter la collaboration avec des plans d'activités communs et propres.

Il est recommandé de procéder à un tel exercice au plus vite car la coordination n'a pas vraiment eu lieu des deux côtés. La MINUSTAH n'a pas suffisamment communiqué avec tous ses staffs pour que la stratégie soit connue et présente dans les esprits de chacun. Le PNUD n'a pas non plus rappelé systématiquement cette stratégie dans les interventions communes mais a plutôt sollicité le personnel de la MINUSTAH d'intervenir dans les différentes formations, surtout en 2011.

En perspective du retrait de la MINUSTAH autour de 2016, l'idée d'une colocation à Port-au-Prince semble bonne. Le personnel pourrait ainsi prendre l'habitude de travailler ensemble et de rapporter à la MINUSTAH Justice et au

PNUD. Cela permettrait de faciliter le transfert de personnel soit vers le GOH soit vers le PNUD et en même temps de transférer les activités de la MINUSTAH vers le PNUD pour permettre *in fine* une complète appropriation par les haïtiens.

2. Coordination des PTF et bailleurs voire avec le gouvernement haïtien

Le PNUD a convoqué trop peu régulièrement les PTF et a du mal à faire comprendre aux différents intervenants la nécessité d'échanger les plans de travail et d'agir en concertation pour éviter les doublons et pour essayer de couvrir ce qu'il faudrait faire en matière d'Etat de droit.

Le MJSP n'a convoqué les bailleurs du secteur de la justice qu'une seule fois en septembre 2012. Les réunions sur les prisons et la police étant plus fréquentes et mieux structurées.

Il faudrait que le MJSP convoque les bailleurs plus fréquemment et parvienne à faire fonctionner des sous groupes Justice, prisons, police.

Il faudrait également aller plus loin et rediscuter avec les institutions haïtiennes et les bailleurs d'une stratégie sur l'Etat de droit pour arriver à un plan d'action en la matière et le mettre en place. Chaque partenaire s'engagerait et aurait des responsabilités dont il devrait rendre compte. Plusieurs formules seraient possibles.

IV. FORCES ET FAIBLESSES DU PNUD/ PROJET ETAT DE DROIT

1. FAIBLESSES DU PNUD

- Manque de personnel pour un projet ambitieux et cohérent ;
- Délais non respectés en matière de construction (ex IGPNH, Base Maritime) ;
- Le PNUD n'a pas toujours le temps d'aller au Comité de Suivi (ex : OPC) ;
- Pas suffisamment de dialogue avec la société civile depuis l'expérience du Forum Citoyen ;
- Pas suffisamment de temps pour participer à l'ensemble des réflexions juridiques ;
- Absence de personnel et de temps pour appuyer la Cour de Cassation ;

2. FORCES DU PNUD

- Expertise technique ;
- Gestion de l'urgence (préfabriqués et plan d'urgence) ;
- Adaptabilité et réaction rapide ;
- Alliance de vision stratégique à long terme avec activités visibles à court terme ;
- Neutralité : gestion axée sur les clients et acteur reconnu par les contreparties nationales
- Gestion axée sur les résultats (visible au niveau des juridictions prioritaires) ;
- Mise en place de base de données (ex : pénitenciaire, Afis) ;
- Formation des cadres du ministère ;
- Formation de formateurs à la DCPJ et à l'EMA ;
- Méthodologie de renforcement des capacités ex PACTE ;
- Coordination des PTF (seul mécanisme qui a fonctionné) ;

V. TABLEAU DES RESULTATS ET DES RECOMMANDATIONS DE L'EVALUATION DU PROJET ETAT DE DROIT

Institutions bénéficiaires	Résultats escomptés	Résultats Obtenus/Impacts	Recommandations
<p align="center">MJSP</p>	<p>Le MJSP dispose de locaux opérationnels avec la dotation d'infrastructures provisoires et d'équipement pour permettre le fonctionnement tant du MJ détruit que des tribunaux détruits ou en mauvais état ;</p> <p>Les cadres du MJSP sont formés et des méthodes de gestion et d'outils de suivi modernes sont mises en place a travers l'uniformisation des actes de justice, des outils et la protection des éléments de preuves dans les juridictions.</p> <p>Le renforcement des capacités institutionnelles du MJSP est effectif et mesurable ;</p> <p>Renforcement des services de l'inspection judiciaire</p>	<p>650m2 d'espace, 70 postes de travail entièrement équipés, création d'un centre de reprographie et prise en charge internet;</p> <p>Formation des cadres du MJSP</p> <p>Conception et dotation de chemises d'information judiciaires pour les tribunaux. 82000 chemises livrées.</p> <p>Protection des éléments de preuve (coffres forts et différents registres pour les greffes des tribunaux) et harmonisation des actes de justice ;</p> <p>Processus d'évaluation des capacités du MJSP, diagnostic participatif qui a permis la réalisation de TDR et de fiches de postes pour les différents services, un plan de renforcement des capacités et plan de travail budgété ;</p> <p>Renforcement des capacités dans le cadre du Pacte Justice et préparation de la réorganisation du Ministère ;</p> <p>Installation de modules SIGOB (correspondance et agenda) ;</p> <p>Soutien au MJSP en matière d'inspection judiciaire et du contrôle des greffes. Le PNUD a accompagné ces 2 services pour un programme annuel d'inspection des 18 TPI, de 15 TP de centre ville, et de 18 prisons civiles ;</p> <p>Appui aux services d'administration Judiciaire (SAJU) et SATE ;</p>	<p>Réorganisation du MJSP</p> <p>Formation des cadres intermédiaires ;</p> <p>Suivi du PACTE Justice</p> <p>Nouvelle loi sur le MJSP;</p> <p>Soutien à l'IML ;</p> <p>Soutien à la Police scientifique</p> <p>Développer une stratégie sur l'Etat de Droit et une feuille de route.</p>

Institutions bénéficiaires	Résultats escomptés	Résultats Obtenus/Impacts	Recommandations
		<p>Appui pour l'organisation d'un atelier sur la politique pénale ; Les résultats atteints dépassent les résultats attendus compte tenu de la faiblesse chronique du MJSP et du manque de compétitivité et de motivation des agents.</p> <p>Le ministère a pu être fonctionnel rapidement après le séisme et des plans de relèvement ont pu être élaborés ; Le diagnostic institutionnel participatif a permis le renforcement des capacités des cadres ; L'Inspection Judiciaire permet un début de contrôle des parquets et des greffes</p>	
<p>EMA</p>	<p>L'EMA se dote d'un cursus de formation initiale et finalise la mise en œuvre de la formation continue.</p> <p><u>Formation initiale</u></p> <p>Le PNUD a contribué à la formation initiale de 20 EM à Bordeaux puis en Haïti en 2010/2011 pour 100.000 US dollars alors que la France s'était engagée pour environ 500.000 euros.</p> <p><u>Formation continue</u></p> <p>La formation Parquet a été proposée par le PNUD. 90 parquetiers ont été formés en 2011/2012. Les autres formations</p>	<p><u>Formation initiale</u></p> <p>L'EMA pour la 1ère fois a organisé le concours et la formation initiale en 16 mois et le GOH assume financièrement cette formation de 40 EM, ce qui favorisera des magistrats compétents et honnêtes au sein des juridictions. C'est un grand succès car le transfert aux haïtiens est quasi effectué même si la qualité du cursus n'a pas encore été contrôlée.</p> <p><u>Formation continue</u></p> <p>Il est difficile de mesurer l'impact de ces formations continues étant donné la situation politique mouvante, le turn-over des magistrats du parquet, des juges de paix voire des magistrats du siège avant l'installation du CSPJ</p>	<p>Appui au DG, DE, DA et à la mise en place du Conseil d'Administration et le Conseil pédagogique ;</p> <p>Appui aux formations ;</p> <p>PACTE pour personnel après diagnostic de l'institution ;</p> <p>Staff national mis à disposition ;</p> <p>Aider à l'organisation d'une formation initiale de greffiers ;</p> <p>Aider à établir un règlement intérieur sur les modalités du concours d'entrée ;</p>

Institutions bénéficiaires	Résultats escomptés	Résultats Obtenus/Impacts	Recommandations
	<p>continues (OPJ, violences sexuelles, infractions sexospécifiques, enquêtes, scène de crime, harmonisation des actes) ont été à l'initiative du PNUD, et réalisées avec la contribution de MINUSTAH</p>	<p>et l'absence de données et de statistiques sur le terrain. Cependant, les formations police /justice permettent aux OPJ de mieux se connaître et d'avoir la même formation, donc d'éviter les erreurs de comportements et de rôles. La phase de transfert de ces formations est en cours.</p> <p>Le DG et le DE sont très satisfaits du concours de la MINUSTAH et du PNUD et souhaitent que cette collaboration puisse continuer.</p>	<p>Toutes les formations devraient toujours être faites avec l'accord de l'EMA et sous l'égide de cette institution.</p>
CSPJ	<p>Le Président de la Cour de Cassation été nommé en octobre 2011 et le CSPJ a été installé provisoirement en juillet 2012 dans les locaux de l'EMA, dans un bâtiment rénové par le GOH et dans un autre bâtiment construit par le GOH. Cette installation a été une bataille politique. Le fonctionnement de cette institution demeure politique. Appui au transfert de compétence entre le CSPJ et le MJSP, a la mise en place effective du CSPJ et a la dotation d'un plan de développement sur 3 ans</p>	<p>L'objectif n'a pu être atteint. Le CSPJ est à construire et il n'en est qu'à ses premiers pas. L'institution vient de commencer et il est trop tôt pour qu'il y ait des impacts et elle doit être encore appuyée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le PNUD a appuyé la mise en place du CSPJ • Un projet de règlement intérieur est en cours et le PNUD aide à son élaboration. • Le PNUD a répondu favorablement pour collaborer à la certification des magistrats • Le PNUD a meublé la direction administrative et le Secrétariat technique 	<p>Appui pour le fonctionnement politique et administratif par le biais d'expert ; Aide au recrutement; Prévoir PACTE et installation de module SIGOB ; Aider à la certification des magistrats (expert) ; Aider à la mise en place de l'Inspection Judiciaire ; Mise à disposition d'un staff national ;</p>
Cour de Cassation	<p>La Cour de cassation augmente son rendement et rationalise son mode de fonctionnement ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le PNUD a appuyé la Cour pour l'élaboration d'un plan d'action stratégique qui reste à établir et un diagnostic de l'institution • Une retraite est prévue • Besoin de réorganiser cette cour et son greffe pour qu'elle soit opérationnelle avec un matériel et un équipement adapté. 	<p>Continuer le dialogue et réorganisation de la cour</p> <p>Formation en informatique</p>

Institutions bénéficiaires	Résultats escomptés	Résultats Obtenus/Impacts	Recommandations
Tribunaux	La mise en œuvre des politiques publiques, associée à une meilleure administration de la J, permet une accélération du cheminement des dossiers, une augmentation des audiences et une réduction de la détention préventive dans les juridictions .Les conditions de travail des juridictions de PAP et PDP sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation des pièces à conviction (coffre fort) • Uniformisation des registres du greffe, des chemises de dossiers et des actes de procédure • CSA dans les tribunaux prioritaires • Ouverture d'un bureau PNUD/MINUSTAH au TPI de P au P • Accompagnement par des experts techniques • Impact sur la détention ex Port de Paix (diminution) ; 	Outils communs pour PNUD/MINUSTAH/ PROJUSTICE et validation MJSP et CSPJ ; Fonctionnement commun Groupe de travail et communication ;
Réformes législatives	Il est reconnu nécessaire de s'assurer que des changements/améliorations puissent être effectués au cours du processus de rédaction et d'adoption des reformes législatives en préparant des propositions de modifications;.	CPP ET CP Financement d'ateliers et de 2 experts nationaux pendant quelques mois ; Présentation à Barbade avec Me. Magloire d'une première version du CPP en novembre 2010 ; Appui à l'élaboration des textes ; Avant projet de loi sur le Ministère de la Justice	Appuyer les Commissions de réforme législatives ; Aider à la communication sur les nouveaux textes ; Ateliers avec les acteurs , la société civile ,le Parlement
Office de Protection du Citoyen (OPC)	Mise en place de la déconcentration 5 bureaux ouverts avec l'appui du PNUD Renforcement des capacités dans le traitement des plaintes Renforcement de la direction .	Le PNUD a appuyé la mise en œuvre du plan de déconcentration partielle de l'OPC par la mise en place de 5 agents spécialisés sur 18 agents décentralisés. La déconcentration s'est poursuivie et 18 bureaux de L'OPC sont pris en charge par l'OPC lui-même. Le renforcement de la Direction juridique a permis de renforcer les capacités de l'OPC dans le traitement des dossiers.	
Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ)	Formation de 300 OPJ et de 260 enquêteurs sur la gestion de la scène de crime avec une trousse d'enquête de base distribuée Aménagement d'une salle de formation équipée et appui à la mise en place	<ul style="list-style-type: none"> • L'enquête de police est mieux faite ; • La scène de crime est mieux gérée ; • Les preuves sont de meilleures qualités ; • Appropriation de la formation par la DCPJ ; 	Appuyer la mise en place des Bureaux Régionaux (SDPJ); Appuyer la mise en place de cellules pour le traitement des crimes sexuels et pour la recherche

Institutions bénéficiaires	Résultats escomptés	Résultats Obtenus/Impacts	Recommandations
	<p>d'un centre permanent de formation continue</p> <p>Appui à la formation de 20 formateurs en andragogie et en PJ (niveau 2)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le centre de formation permanent de la DCPJ permet la formation continue des agents de la DCPJ 	<p>des évadés et des condamnés par contumace.</p>
<p>DAP</p>	<p>Les résultats escomptés s'articulent autour de l'informatisation de la DAP (base de données, système AFIS et plan de contingence) et de la conception d'une approche globale de développement de projets.</p>	<p>Formation des greffiers, directeurs de prison,</p> <p>Mise en place d'un centre Multimédia à la DAP et salle de formation;</p> <p>Formation des gestionnaires de centre Pénitencier en administration carcérale, des greffes et de la section informatique;</p> <p>Etablissement d'un plan de contingence et de sécurisation de la Base de données de la DAP ;</p> <p>Rénovation et extension de la Prison de Saint Marc ;</p> <p>Renforcement des capacités de traitement de base de données avec la dotation d'un outil de gestion d'informations biométriques et de suivi médical type AFIS ;</p>	<p>Relier les greffes des 17 prisons par internet ;</p> <p>Mettre en place un plan de maintenance du syst. AFIS ;</p> <p>Faire en sorte que le système AFIS soit compatible avec celui de la DCPJ ;</p> <p>Conseils techniques ;</p>

IV- RECOMMANDATIONS

- L'Etat de Droit est éminemment politique. Sans un engagement et un soutien politique au plus haut niveau de l'Etat Haïtien mais aussi des OI et des bailleurs, il n'y aura pas d'avancées réelles. Les réalisations ne pourront être ni constructives ni pérennes.
- Il ne peut y avoir de développement sans Etat de droit. La justice doit être crédible et compétente pour attirer les investisseurs. Des efforts globaux et pas seulement techniques doivent être fait. Des plaidoyers, des ateliers, des forums de discussion seront nécessaires pour la mise en œuvre effective d'une réforme du secteur.
- Un Groupe de Travail restreint des OI et des bailleurs pourrait s'accorder sur la stratégie à suivre et définir les principales orientations :
 - Dialogue et correspondance avec les Institutions haïtiennes ;
 - Réunions thématiques ;
 - Réunions de travail (avec un groupe plus restreint) ;
 - Engagements réciproques et feuille de route ;

Un tel groupe de travail devrait être mis en place à l'initiative du PNUD et de la MINUSTAH pour permettre aux OI et aux bailleurs d'avancer ensemble dans le domaine de l'Etat de droit et dans la même direction en appui aux institutions haïtiennes.

- Faciliter l'organisation de réunions élargies entre le GOH et les PTF pour déterminer des activités et des accords sur ce que les Institutions haïtiennes souhaitent en matière d'Etat de droit dans le but d'élaborer à un « Compact ROL » ou toutes les parties prenantes s'engageraient, auraient des responsabilités propres et devraient en rendre compte.
- Le PNUD doit continuer à travailler dans les 3 domaines : justice, prisons, police car il est acquis depuis 1995 que ces différents domaines forment un tout indissociable, ce qui implique une augmentation du personnel tant international que national. Il convient aussi de renforcer l'équipe en place du Projet (nombre à définir).

Le PNUD est crédible dans ces actions dans les trois domaines et apprécié par les contreparties Haïtiennes qui ne comprendraient pas un désengagement dans un de ces trois domaines. L'intervention du PNUD est axée sur les clients et la compétence technique de ses experts est reconnue.
- La stratégie conjointe PNUD/MINUSTAH sur l'Etat de droit doit être revue à l'interne afin de déterminer un plan d'action commun et des

plans d'action propres ainsi qu'à la diffusion de la stratégie et des plans à l'interne puis à l'externe. Il faudrait envisager également une colocation PNUD/MINUSTAH pour mieux travailler ensemble et permettre le retrait de la MINUSTAH.

Cette stratégie conjointe est indispensable à la réussite d'un projet sur l'Etat de droit étant donné la perspective du retrait de la MINUSTAH et la mise en place au Siège de l'ONU du «Rule of law global focal point ».

En justice

- Réorganisation, formation des cadres intermédiaires, (PACTE= bonne pratique) à continuer et à renouveler, appui aux différentes directions, organigramme nouveau et loi nouvelle sur le Ministère de la justice encore plus nécessaire après le transfert de compétences au CSPJ.
- Le soutien apporté à l'IML et à la police scientifique doit se poursuivre car ce sont des outils essentiels à la réalisation d'enquêtes crédibles et performantes.

Le PNUD doit poursuivre ses efforts dans les domaines du renforcement des capacités et des cadres intermédiaires du MJSP mais aussi d'autres institutions comme le CSPJ et l'EMA.

Le CSPJ

- Ameublement de la direction technique ;
- Appui technique pour le fonctionnement politique et administratif, éventuellement par le biais d'experts ;
- Appui au secrétariat technique et à la direction administrative (comptable, gestionnaire, aide au recrutement) ;
- Prévoir un PACTE avec le CSPJ ;
- Aider à la certification et au classement des dossiers de magistrats par le choix d'un ou plusieurs experts ;
- Aider à la mise en place de l'inspection judiciaire ;
- Continuer la mise à disposition d'un staff national par le PNUD ;
- Développer des modules de gestion « SIGOB » ;
- Aider le CSPJ au diagnostic et au renforcement des capacités de l'institution

Le CSPJ est la clef de voute du système judiciaire haïtien et un appui doit être apportés par la communauté internationale dans son ensemble pour permettre la mise en place d'un système judiciaire fonctionnel (avec des inspections), un contrôle des juridictions et des magistrats intègres et compétents (certification).

L'EMA

- Appui au DG, DA, DE par le biais d'experts ;

- Appui aux formations qui doivent toutes passer par l'EMA pour renforcer l'institution ;
 - Proposition du PACTE pour les cadres de l'EMA ;
 - Proposition de mise en place du système SIGOB ;
 - Formation mixte police/justice à continuer et à renouveler ;
 - Mettre à disposition d'un staff national ;
 - Prévoir et organiser une formation initiale de greffiers ;
- L'EMA doit encore être soutenue par la communauté internationale pour améliorer son fonctionnement, ses formations, ses concours de recrutement, la mise en place de son Conseil d'Administration et de son Conseil Pédagogique et l'aider à devenir complètement autonome.*

En prison

- Aider la DAP à fournir un accès internet dans les prisons pour interconnecter les 17 centres pénitenciers du pays ;
 - Appuyer la DAP en mettant en place un plan de maintenance du système AFIS ;
 - Faire en sorte que le système AFIS soit compatible avec celui de la DCPJ ;
- Le PNUD doit continuer son appui pour arriver à une appropriation effective par la DAP des outils mis en place.*

DCPJ

- Il est important de continuer à appuyer la DCPJ qui est un acteur important dans la chaîne pénale.
 - Appuyer la mise en place des bureaux régionaux de la DCPJ ;
 - Appuyer la création de la cellule pour le traitement des crimes sexuels de la DCPJ ;
- La communauté internationale doit continuer son appui car le système judiciaire sera plus performant si la DCPJ fonctionne mieux*

Projets de codes et de lois

- Il est important de continuer à appuyer la Commission Magloire à la fois financièrement et intellectuellement et l'aider à communiquer plus largement sur le CPP et le CP par des forums et ateliers avec les acteurs judiciaires, la société civile et le Parlement.
- La même démarche devrait s'appliquer aux autres lois en préparation (loi sur la corruption, loi sur l'IML, loi sur l'Assistance légale etc...).

Accès à la justice

- Il est nécessaire d'arriver à un système national d'assistance légale financé au moins partiellement au début par le GOH car il ne peut y

avoir de justice ni d'Etat de droit sans avocats pour défendre les plaideurs en toute matière et pas seulement en matière pénale mais aussi en matière civile et commerciale.

- Sur ce sujet également il faudrait un sous-groupe de travail des PTF et des discussions avec le GOH.

Financement du projet

- Produire un dossier pour le Peace Building Fund (PBF) ;
- Faire appel à la MINUSTAH pour le recrutement et le paiement d'experts qui travailleraient dans les institutions ciblées sous le contrôle du PNUD ;
- Faire appel aux bailleurs plus largement ;
- La Justice est la parente pauvre et pourtant il est nécessaire d'aider ce secteur même si les résultats ne sont pas toujours tangibles. Les réformes de la police, des prisons et de la justice doivent être simultanées, ce qui n'est pas le cas ...la justice est certainement le domaine le plus difficile car le changement de mentalités qui est nécessaire ne peut avoir lieu en un jour ou en quelques mois. Il est nécessaire de communiquer davantage pour parvenir à transformer les esprits (10 ans sur l'indépendance de la Magistrature, 5 ans pour installer le CSPJ, 17ans pour que l'EMA arrive à prendre en charge complètement les formations initiales de magistrats).

Sur les autres projets du PNUD que nous n'avons pas à évaluer :

- Le commissariat de police de Delmas 62, l'IGPNH, et la base maritime des Cayes. Ce sont des projets très importants et très visibles, réalisés grâce à des fonds canadiens mais qui ont pris beaucoup de temps à la petite équipe en place. Si l'équipe n'est pas renforcée, il faudra malheureusement renoncer à ce genre de projets.
- L' Observatoire de la violence et de la criminalité a tout à fait sa place dans le projet Etat de droit. C'est un outil utile non seulement aux facultés mais aussi à la Police, la Justice et les prisons de même qu'à la société civile pour permettre de mieux définir une politique criminelle dans ce pays.

ANNEXE 1

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES DANS LE CADRE DE L'EVALUATION DU PROJET ETAT DE DROIT DU PNUD

PRENOMS & NOMS	INSTITUTIONS	FONCTIONS
Mme. Sophie DE CAEN	PNUD	Directrice Principale
Mme. Katyna ARGUETA	PNUD	Directrice adjointe programme
M. Pierre Antoine ARCHANGE	PNUD	Chef de l'unité gouvernance
M. Brice BUSSIÈRES	PNUD	Chef du projet Etat de Droit
M. Julien GUILLEMARD	PNUD	Monitoring Evaluation Specialist
M. Mamadou Alioune DRAME	PNUD	Expert renforcement Institutionnel
Me. Anel ALEXIS JOSEPH	CSPJ	Président de la cour de cassation
M. Antoine NORGAISSE	CSPJ	Vice-président de la cour de cassation
M. Max ELIBERT	CSPJ	Représentant des cours d'appel
M. Pharaon GUSTAVE	CSPJ	Représentant des tribunaux de première instance
Me. Dilya LEMAIRE	CSPJ	Représentante de la société civile
Me. Mercier JEAN ETIENNE	CSPJ	Représentant des juges des tribunaux de paix
Me. Thiers MALETTE	CSPJ	Commissaire du gouvernement près la cour de cassation
Me. Jean alix CIVIL	CSPJ	Représentant du ministre la justice
Me. Jean Renel SANON	MJSP	Ministre
Me. Rudy ALY	MJSP	Directeur General
M.Jodel LESSAGE	MJSP	Chef de service
M. Fred DUBOIS	MJSP	Chef de service
M. Jude GEFFRARD	MJSP	Chef de service
M. Tevenot JEUDI	MJSP	Chef de service
M. Joanne BERNARD	MJSP	Chef de service
M. Leonce D. JEAN BAPTISE	MJSP	Chef de service
Mme Ketlie LOISEAU	MJSP	Chef de service

M. Lemoine EDOUARD	MJSP	Chef de service
M. Chandler ACCILIE	MJSP	Chef de service
M.Jocelin ROMULUS	MJSP	Chef de service
M.Lamothe ISAAC	MJSP	Chef de service
M.Rico LENOR	MJSP	Chef de service
Mme Shwaina POLICAR	MJSP	Chef de service
Me. René MAGLOIRE	EX MINISTRE DE LA JUSTICE	Ex Ministre de la justice
M. Bignon ANDRE	COUR DE CASSATION	Greffier en chef
M.Nigel FISHER	MINUSTAH	SRSJ ai
M. Ross MONTAIN	MINUSTAH	DRSRJ
M.Frank DALTON	MINUSTAH	Chef section justice
M. Matar DIOP	MINUSTAH	Chef de l'unité de soutien judiciaire
M. alain SWAINE	MINUSTAH	Chef de l'unité correction
M. serge TERRIAUT	MINUSTAH	Deputy police commissioner
M. Paulin REGNARD	MINUSTAH	Chef du bureau régional de Port de paix
M. Roberto Rossi	MINUSTAH	Chef de la section Droit de l'Homme
M. Abdoul AZIZ Thioye	MINUSTAH	Section des Droits de l'Homme
M. Papa FAYE	MINUSTAH	Adjoint chef de l'unité correction
Mme.Mitch DUFRESNE	MINUSTAH	Coordinatrice Etat de droit
Me. Kesner Michel THERMESI	EMA	Directeur général
M. Jean Joseph DORCELY	EMA	Directeur administratif
Me.Maguy FLORESTAL	EMA	Directrice des études
Mme. Florence ELIE	OPC	Protectrice du citoyen
M.Nino KARAMAOUN	OPC	Consultant
M. Edler LOUIMA	OPC	Agent spécialisé/ Port de paix
M.Normil RAMEAU	DCPJ/PNH	Directeur central
M. Paul THOMAS	PNH	Chef du cabinet du DGPNH
M. Moise JEAN	PNH	Directeur départemental, Nord-Ouest
Mme. Marjorie SAINT JEAN	DAP/PNH	Commissaire principal, directrice/DAP
M. Pierre Frisnel FEVILIE	DAP/PNH	Directeur de la prison civile de port de paix
Mme Mona YACOB	CANADA	Première secrétaire, représentante START
M.Allison POFF	CANADA	Deuxième secrétaire, START

M. Jean François LISI	CANADA	Deuxième secrétaire politique
Mme Faidlyne POLICARD	CANADA	Agent de programme START
Mme Carolina SANTRICH-BADAL	UNION EUROPEENE	Conseiller coopération, secteur gouvernance
M. Lucas CIBOR	UNION EUROPEENE	Consultant
M. Melissa ROSSER	USAID	Directrice du bureau démocratie et gouvernance
Herbie SMITH	USAID	Directeur adjoint, bureau démocratie et gouvernance
M. Gerard Denis FONTAIN	USAID	Senior rule of law advisor
Mme Antoinette DUREL	Ambassade de FRANCE	Conseillère technique Justice
Rev. Jean HANSENS	JUSTICE ET PAIX	Directeur
Me. Rovelsond APOLLON	JUSTICE ET PAIX	Avocat
M. Fresnel DUROSIER	TRIBUNAL DE PAIX DE PORT DE PAIX	Juge de paix titulaire
Me. Michelet VIRGILE	PARQUET DE PORT DE PAIX	Substitut commissaire du gouvernement
Me. Max Wilbert JOSE	TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE PORT DE PAIX	Doyen
Mme Adriana NUNEZ	ONAVC	Consultante

Annexe 2

LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES

- *Rapports annuels, 2010, 2011, 2012 du Projet état de droit du PNUD*
- *Stratégie conjointe de renforcement de l'Etat de droit en Haïti, Janvier 2010-Décembre 2012, PNUD/MINUSTAH*
- *Rapport final octobre 2012, (projet de coopération OPC-SDH/MINUSTAH*
- *Plan d'action et d'appui aux capacités technique (PACTE JUSTICE), MJSP*
- *Plan de travail annuel 2010, 2011, 2012, Projet Etat de droit du PNUD*
- *Plan de développement des capacités Pacte Justice 2012-2015, MJSP*
- *Rapport du Projet d'optimisation du système d'information Pénitentiaire, Projet Etat de droit PNUD*
- *Rapport sur l'analyse des données collectées dans le cadre des inspections judiciaires réalisées dans les 18 tribunaux de première instance d'Haïti, PNUD*
- *Rapport de Fin de mission de Danielle Saada, Ancien Chef de section justice de la MINUSTAH (15 Décembre 2010)*
- *Rapports du Secrétaire général sur la mission des Nations Unies en HAÏTI (2010, 2011, 2012)*
- *Projet d'optimisation du système d'information pénitentiaire*